

Groupement de Défense Sanitaire Apicole de

Haute-Savoie

Cadre d'Intervention et Missions du TSA

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser par courrier ou courrier électronique au président(e) du groupement.

1 – Groupement de Défense Sanitaire Apicole de La Haute-Savoie – GDSA74

Siège social : 1560 Route de La Molière 74420 St André de Boège

Contact : presidentegdsa74@syndapy74.fr tél : 06 31 15 29 85

2 – Identification de la mission

Métier :	Technicien(ne) Sanitaire Apicole (TSA)
Liaison hiérarchique et fonctionnelle :	<ul style="list-style-type: none">- Le TSA est placé sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire en charge de l'exécution du Programme Sanitaire d'Élevage (PSE) auprès duquel il prend ses instructions et auquel il rend compte de ses interventions.- Le TSA signe une convention technique avec le vétérinaire et une convention fonctionnelle avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA).
Présentation du Groupement :	<ul style="list-style-type: none">- Association loi 1901 créée en 1969 enregistrée sous le n°W741004146.- La mission du GDSA est de défendre la santé de l'abeille. Tout ce qui touche à la santé ou aux maladies, aux mortalités ou aux disparitions, aux comportements anormaux ou inexplicables des abeilles, au problème des intoxications des abeilles, est du domaine du GDSA.- Il dispose d'un Programme Sanitaire d'Élevage pour la prévention de la varroose pour lequel il détient un agrément préfectoral pour la pharmacie vétérinaire.- Le groupement est constitué de 1500 adhérents et d'un conseil d'administration dont les membres élus sont tous apiculteurs adhérents au groupement.- 2 vétérinaires en charge de la bonne exécution du PSE en convention avec le groupement.- 13 TSA formés en convention tripartite entre DV /TSA/GDSA.

3 – Activité

Missions :	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place du plan sanitaire d'élevage sous l'autorité et la responsabilité du vétérinaire en charge de l'exécution du Programme Sanitaire d'Elevage (PSE) du GDSA.- Visiter les apiculteurs membres du GDSA dans le cadre du suivi du PSE.- Conseil et accompagnement technique des apiculteurs dans la conduite sanitaire apicole.- Animation de sessions de formations techniques auprès des apiculteurs.- Assister le vétérinaire à sa demande.- En référer au vétérinaire à chaque intervention.
Savoir-Faire :	<ul style="list-style-type: none">- Connaissances morphologiques, biologiques et zootechniques de l'abeille.- Savoir intervenir et manipuler une colonie d'abeilles.- Capacité à évaluer l'état sanitaire d'une colonie d'abeilles.- Maitriser la mise en œuvre des principales méthodes de lutte contre les dangers sanitaires déterminés par le vétérinaire.- Caractériser les dangers sanitaires et phytosanitaires, les prédateurs et nuisibles de la colonie affectant la santé de l'abeille.- Capacité à appréhender un problème sanitaire ou zootechnique et à réaliser le traitement prescrit.- Relever les signes cliniques et lésionnels affectant les colonies d'abeille, les signes d'affaiblissement et indicateurs de force d'une colonie.- Réaliser des prélèvements biologiques à visées diagnostique ou zootechnique.- Appliquer le traitement de la colonie prescrit par le vétérinaire.- Informer l'apiculteur sur les règles d'hygiène en apiculture et dans la conduite d'une colonie.- En référer au vétérinaire à chaque intervention.
Risques professionnels :	<ul style="list-style-type: none">- Risques matériels ou immatériels lors d'interventions sur les colonies et les ruches et ses produits.- Accident corporel lors des trajets et au cours d'intervention.
Mesures préventives faces aux risques :	<ul style="list-style-type: none">- Utilisation d'une tenue de protection conforme, port de gants et chaussures fermées.- Usage de techniques de désinfection.

4 – Qualités requises

- Disponibilité suffisante. Autonomie. Sens de l'organisation et rigueur. Sens des relations humaines et maîtrise de soi. Capacité d'adaptation et bon contact avec le public. Attitude respectueuse avec les apiculteurs.
- Faire preuve de discrétion.

5 – Prérequis

- Etre détenteur d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une attestation de formation délivrée par un organisme enregistré conformément aux dispositions de l'article L.6351-1 du code du travail.
- Bonne connaissance de la réglementation et de la gouvernance sanitaire et en particulier du PSE du groupement.
- Maîtrise de l'expression orale et écrite et de l'outil informatique.
- Modalités de conduite d'entretien et prise de notes.
- Permis de conduire et véhicule assuré à jour du CT.

6 – Expérience conseillée

- Expérience en apiculture, conduite d'un rucher depuis au moins 5 ans.

7 – Conditions financières

- Le TSA signe une convention de bénévolat avec le groupement.
- Il est indemnisé pour ses frais kilométriques et autre frais engagés lors de ses visites sur présentation de justificatifs.
- Le TSA bénéficie d'une assurance en responsabilité civile et professionnelle et contrat corporel couvrant les risques matériels et immatériels pour les interventions sur colonies et ruches et ses produits dans le cadre des missions que lui aura confiées le vétérinaire.

Fait à Arenthon le 1^{er} décembre 2017

Les Vétérinaires

Le Président du Groupement

Le Technicien Sanitaire Apicole³